

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024-078

Approuvant la signature d'un contrat de mission de contrôle technique concernant les travaux de Restauration intérieure de l'Eglise Sainte Marie Madeleine

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L 2122-22 4ème du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la Commande Publique et notamment son article L2122-1;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDERANT que la Ville a décidé d'engager des travaux de restauration intérieure de l'Eglise Sainte Marie Madeleine ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer une mission de contrôle technique pour ces travaux de restauration ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

Un contrat N°2024-24187 de mission de contrôle technique relatives aux missions suivantes :

- mission de type **L**, relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipements neufs indissociables
- mission **LE**, relative à la solidité des existants

- mission de type **SEI**, relative à la sécurité des personnes dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Immeubles de Grande Hauteur (IGH)
- mission **Hand**, relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

est signé avec la société Alliance Contrôle Bâtiment sise 22 rue de Paris à LISSES (91090).

ARTICLE 2

Le montant total du contrat s'élève à 12 534€ HT soit 15 040,80€ TTC.

ARTICLE 3

Cette mission de contrôle technique prend effet à la date de notification de la convention et de ses annexes signée et notifiée par ordre de service et s'achève à la réception des ouvrages.

ARTICLE 4

La dépense est inscrite au Budget Ville 2024.

ARTICLE 5

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame la Comptable Public.

Fait à Marcoussis, le 15 avril 2024

Olivier Thomas, Le Maire

